

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****GILSONITE**

Date de révision

: 05.07.2023

Version

: 4.06

Date d'impression

: 05.07.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Nom du produit : **GILSONITE**

UFI : Non applicable

Numéro CAS : 12002-43-6

Numéro d'enregistrement : Excepté d'après appendice V.7

REACH

Autres moyens d'identification : Rubber, mineral; Asphalt, gilsonite; Bitumens, gilsonite; GILSONITE, (MINERAL RUBBER); MINERAL RUBBER

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : liant

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Mon-Drogiste.Com**  
 39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
 10150 Charmont Sous Barbuise  
 Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
 Email : [contact@mon-drogiste.com](mailto:contact@mon-drogiste.com)  
 Web : [www.mon-drogiste.com](http://www.mon-drogiste.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

En cas d'urgence

Numéro de téléphone : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogrammes de danger : Non attribué.

Mention d'avertissement : Non attribué.

Mentions de danger : Non attribué.

Conseils de prudence

Généralités : Non attribué.

Prévention : Non attribué.

Intervention : Non attribué.

Stockage : Non attribué.

Élimination : Non attribué.

**2.3 Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
	Non applicable (Inorganique)	N/A	N/A	N/A	Non applicable (Inorganique)	N/A	N/A

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

La manipulation de ce matériau peut générer de la poussière. Une haute concentration de poussière peut être à l'origine d'irritations mécaniques dans les yeux par effet de corps étrangers.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

GILSONITE

Date de révision

: 05.07.2023

Version

: 4.06

Date d'impression

: 05.07.2023

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****Substance**

Définition du produit : Substance mono-constituant

Caractérisation chimique : hydrocarbure - noir

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Limites de conc. spécifiques, facteurs M et ETA	Type
Gilsonite	CAS: 12002-43-6	50 - 100	Non classé.	-	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

**Type**

[1] Constituant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Informations générales	: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Assurer un traitement médical.
Inhalation	: Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu.
Ingestion	: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Informations générales	: Aucun effet important ou danger critique connu.
------------------------	---

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Note au médecin traitant	: Aucune recommandation spéciale.
--------------------------	-----------------------------------

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Utilisables	: Adapter les mesures d'extinction au feu environnant Dans le cas de feu, utiliser des jets d'eau, poudres sèches d'extinction, mousse et dioxyde de carbone.
Non utilisables	: jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux	: Il peut y avoir émanation des substances suivantes en cas d'incendie: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote.
----------------------------------	--

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: Lors d'une lutte incendie, porter des appareils respiratoires autonomes et vêtements protecteurs.
Informations complémentaires	: Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

GILSONITE

Date de révision

: 05.07.2023

Version

: 4.06

Date d'impression

: 05.07.2023

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Informations générales : Eviter la formation de poussières. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Informations générales : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Informations générales : Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Informations générales : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection : Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Informations générales : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Stocker conformément à la réglementation locale.

Température de stockage : 5 à 25 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Recommandations : Non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle : Aucun connu.

DNEL/DMEL : Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC : Aucune PNEC disponible.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Mesures d'hygiène : Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protéger la peau en appliquant une pommade. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection avec coque latérale (DIN EN 166)

Protection de la peau : Vêtements de travail usuels en chimie et adaptés à la place de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

GILSONITE

Date de révision

: 05.07.2023

Version

: 4.06

Date d'impression

: 05.07.2023

**Protection des mains**

: En cas de contact intensif, porter des gants de protection (DIN EN 374). Les gants de protection doivent toujours être testés pour s'assurer qu'ils sont bien appropriés pour l'emploi spécifique sur le poste de travail (par ex. résistance mécanique, compatibilité avec le produit, antistatique). Suivre les instructions et les informations du fabricant de gants sur l'utilisation, le stockage, l'entretien et le remplacement des gants. Les gants doivent être immédiatement remplacés en cas d'endommagement ou dès que des signes d'usure sont constatés. Préparer si possible les travaux de manière à ne pas avoir à porter en permanence des gants.

	Exposition prolongée	Exposition de courte durée
Les gants recommandés devront être de	nitrile	Non disponible.
Épaisseur	>0,4 mm	Non disponible.
Temps de permeation	>480 min	Non disponible.

**Protection respiratoire**

: En cas de dépassement des valeurs limites sur le poste de travail, il convient de porter un appareil de protection respiratoire approprié. Si aucune limite d'exposition n'est définie, des mesures de protection respiratoire suffisamment efficaces doivent être prise en présence de poussière.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	: Solide. [Poudre.]
Couleur	: Noir.
Odeur	: Inodore.
Point d'ébullition	: Non disponible.
Point de ramollissement	: 154 à 180 °C
Température de décomposition	: 288°C (550,4°F)
Point d'éclair	: 316 °C
Propriétés explosives	: Les poussières sont sujettes à la combustion, explosion au contact d'étincelles, feu ou températures supérieures à 288°C.
limite d'exposition basse	: 15 g/m <sup>3</sup>
Classe d'explosion de poussière	: ST2
Pression de vapeur à 20 °C	: Non disponible.
Masse volumique	: 1,04 à 1,08 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité(s)	: Non disponible.
Solubilité dans l'eau	: Insoluble

**Caractéristiques particulières**

Taille des particules moyenne : 102 µm

**9.2 Autres informations**

Remarques	: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.
-----------	--

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Informations générales : N'est pas considéré comme réactif.

**10.2 Stabilité chimique**

Informations générales : Le produit est stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Informations générales : Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****GILSONITE**

Date de révision

: 05.07.2023

Version

: 4.06

Date d'impression

: 05.07.2023

**10.4 Conditions à éviter**

Informations générales : éviter des températures > 288°C. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart de la chaleur.

**10.5 Matières incompatibles**

Informations générales : agents oxydants

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Informations générales : La désagrégation thermique dépend étroitement des conditions extérieures. Il se forme un mélange complexe de corps solides, de liquides et de gaz dans l'air, entre autres du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres composés organiques quand ce produit est brûlé ou désagrégé thermiquement ou par oxydation.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Informations générales**

Remarques : L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires. La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.  
Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues. L'écotoxicité du produit n'a pas été évaluée. Les informations sont celles obtenues à partir de produits ayant une structure ou une composition similaire.

**Toxicité aiguë****Irritation/Corrosion**

Remarques

**Sensibilisant**

Remarques

**Mutagénicité**

Remarques

: Aucune preuve d'un effet mutagène.

**Cancérogénicité**

Remarques

: Aucune preuve d'un effet cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarques

: Non disponible.

**Tératogénicité**

Remarques

: Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Remarques : Aucune preuve d'un effet toxique systémique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Remarques : Aucune preuve d'un effet toxique systémique pour certains organes cibles (exposition répétée).

**Danger par aspiration**

Remarques

: Aucune preuve d'un risque d'absorption par aspiration.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Remarques

: Non disponible.

**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Remarques

: Le produit ne contient pas de composants en quantités supérieures à 0,1 % ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

**11.2.2 Autres informations**

Remarques

: Non disponible.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

GILSONITE

Date de révision

: 05.07.2023

Version

: 4.06

Date d'impression

: 05.07.2023

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Écotoxicité****Informations générales**

Remarques : Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

**Écotoxicité en milieu aquatique**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Gilsonite	CE50 >1500 mg/l NOEC >1500 mg/l NOEC >20102 mg/l NOEC >1000 mg/l Aiguë CE50 >1000 mg/l Aiguë CL50 >1000 mg/l	Algues - <i>Skeletonema pseudocostatum</i> Algues Daphnie Poisson Daphnie - <i>Acartia tonsa</i> Poisson - <i>Cyprinodon variegatus</i>	72 heures 72 heures 21 jours 21 jours 48 heures 96 heures

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Remarques : Non biodégradable

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Remarques : Bioaccumulation non prévue.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>) : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
	Non applicable (Inorganique)	N/A	N/A	N/A	Non applicable (Inorganique)	N/A	N/A

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Remarques : Le produit ne contient pas de composants en quantités supérieures à 0,1 % ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

**12.7 Autres effets néfastes**

Remarques : Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Incinérer dans des installations appropriées. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

**Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets : Les emballages de vente non nettoyés ne doivent pas être remis aux utilisateurs privés. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Eliminer les emballages complètement vidés pour les reconditionner en vue de les réutiliser ou de les recycler. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****GILSONITE**

Date de révision

: 05.07.2023

Version

: 4.06

Date d'impression

: 05.07.2023

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Informations générales** : Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national / international.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes**

Les substances mentionnée sur la liste "liste des substances soumises à autorisation" publiée par le EChA ne sont pas intentionnellement ajoutés dans ce produit. Ainsi, il n'est pas supposé que ces substances soient présentes à un taux  $\geq 0,1\%$ .

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Aucune substance répertoriée

**Réglementations nationales**

Surveillance médicale : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non renforcée

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique****RUBRIQUE 16: Autres informations**

☒ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 PNEC = concentration prédictive sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions H abrégées : Non applicable.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Non applicable.

Date de la précédente édition : 25.11.2022

**Avis au lecteur**

Les données précédentes ont un caractère purement informatif. Elles ne sont notamment pas déterminantes pour définir des valeurs obligatoires pour une commande. En présence d'une commande, les caractéristiques s'alignent exclusivement sur les accords en vigueur au moment de la conclusion du contrat de vente (p. ex. la spécification de produit dans la version en vigueur au moment de la conclusion du contrat). Toutes les livraisons s'exécutent exclusivement sur la base de nos Conditions générales de vente dans leur version en vigueur.